



Aceueillir ma mère en france

Par **ammoula**, le **21/01/2010** à **07:52**

Bonjour, je suis une jeune tunisienne âgée de 27 ans ingénieur en informatique résidente en france ma situation est stable, je travaille avec un contrat (cdi), j'ai un logement, je paye mes impôts, je suis en charge de ma mère en tunisie puisqu'elle est divorcée et ne travaille plus, je suis sa seule fille qui travaille parce que j'ai une soeur qui vit avec mon père et elle étudie encore à la faculté, je veux lui faire un visa long séjour pour ma mère comment faire, merci d'avance pour votre aide, j'attends votre réponse.

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **12:20**

Bonjour, c'est très compliqué pour obtenir un visa long séjour pour un ascendant qui se trouve à l'étranger. Déjà pour l'ascendant d'un ressortissant Français ou de son conjoint il faut :
- justificatifs des ressources de l'ascendant : pension de retraite, bulletins de salaire, revenus immobiliers, tout autre justificatif de revenus ;
- engagement de l'ascendant de n'exercer aucune activité professionnelle en France ;
- informations sur les dispositions envisagées pour la prise en charge des frais médicaux prévue pendant le séjour en France ;
- informations sur les conditions de logement de l'ascendant prévues pendant le séjour en France ;
- justificatifs de la qualité d'ascendant "à charge" :
- justificatifs de virements du descendant à l'ascendant,
- justificatifs des revenus du descendant et fiche d'imposition sur le revenu,
- information sur la composition de la famille et les charges familiales du descendant, etc...
Un vrai parcours du combattant, les refus de visas fréquents, courage et bonne journée à vous.